

asphyxique de la respiration; enfin, comme dernier point d'analogie, cette impression stupéfiante est éminemment fugitive; quand elle n'est pas immédiatement mortelle, elle s'efface vite et ne laisse après elle aucun accident consécutif: ni tremblement, ni hébétude, ni paralysie. Leur application, commune à l'élément *douleur* et à l'élément *spasme*, complète enfin la ressemblance et justifie ce rapprochement.

3° *Stupéfiants éléopténiques* (du mot *éléoptène*, nom de l'un des principes des essences). Toute la série des huiles volatiles, liquides ou concrètes, et les gommes résines, rentrent dans ce groupe. Disséminés dans les médications stimulante et antispasmodique, ces agents tiennent, par les analogies les plus étroites, aux deux groupes précédents.

Il est à remarquer que tous les corps doués d'une volatilité extrême, et notamment les essences, ont, quand ils sont absorbés par la voie pulmonaire, une action stupéfiante générale très-rapide et qui peut quelquefois déterminer la mort. L'odeur fragrante des fleurs *entête*, comme on le dit vulgairement, c'est-à-dire détermine une sensation importune de céphalalgie, de lourdeur de tête, d'hébétude mentale et sensorielle. Ces accidents peuvent même, si ces effluves odorants sont concentrés dans un appartement étroit ou dans une serre, dépasser les limites d'un simple malaise et produire une véritable intoxication, tout à fait analogue à celle des autres stupéfiants diffusibles et qu'on a rangée, bien à tort, dans la classe hétérogène des empoisonnements septiques. Les parfums suaves de l'oranger, du muguet, du jasmin, de l'héliotrope, etc., ont plus d'une fois déterminé des accidents de cette nature. (Voy. Chevallier, *sur les Émanations des fleurs et des fruits et sur les accidents qu'elles peuvent déterminer*, in *Ann. d'hyg. publ. et de méd. lég.*, 2^e série, tom. XXIII, p. 295.)

Les recherches de Bouchardat relativement à la toxicité des essences pour les organismes inférieurs, végétaux ou animaux, nous suggérèrent, il y a vingt ans, l'idée de soumettre les animaux à l'inhalation des huiles essentielles. Les expériences que nous fîmes publiquement dans notre cours de l'École de Brest (1853-54) nous donnèrent la preuve de l'extrême analogie, sous ce rapport, des essences avec les éthers, le chloroforme, etc. Un de mes élèves a repris dernièrement, et sur mes conseils, des recherches expérimentales de cette nature, dont les résultats seront consignés prochainement dans une thèse, et qui se sont montrés complètement confirmatifs de ceux auxquels j'étais arrivé de mon côté.

On peut rattacher à ce groupe des antispasmodiques le camphre, dont les propriétés sédatives sont journellement invoquées dans le groupe immense des maladies nerveuses.

4° *Stupéfiants d'origine animale*. — Il est un groupe de substances dont la réputation antispasmodique est appuyée sur une notoriété ancienne et qui constitue dans cette série une division bien distincte, à cause de leur origine animale et de leurs propriétés thérapeutiques: je veux parler du musc, de l'ambre gris, de la civette et du castoréum. Ces substances agissent activement par inhalation pulmonaire, et aussi par simple odoration, et il y aurait certainement lieu de rechercher si l'administration de leurs effluves par cette voie ne pourrait pas remplacer avantageusement leurs autres modes d'administration. Je suis, par avance, disposé à le croire.

5° *Stupéfiants empyreumatiques*. — La distillation sèche des matières organiques fixes détermine dans leur composition des groupements chimiques différents, et la formation de divers principes volatils en est le résultat. Or certains de ces produits, dont l'action sur l'économie a été examinée jusqu'à présent, révèlent une remarquable ressemblance d'effets physiologiques avec les agents que nous venons de passer en revue. La naphthaline, la paraffine, l'eupione, la créosote, le goudron, le pétrole, les divers carbures d'hydrogène, etc., rentrent dans cette catégorie. L'emploi ancien du pétrole contre la *suffocation utérine*, l'usage récent qu'on a fait, pour combattre la coqueluche, des vapeurs qui se dégagent pendant l'épuration du gaz de l'éclairage, accusent une analogie frappante. Le goudron, la créosote, la pyrothonide ou *huile de papier*, certains produits de distillation jadis employés (huile animale de Dippel, huile empyreumatique de Chabert, esprit volatil de corne de cerf), sont des stupéfiants diffusibles du même genre. Notons enfin l'odoration des produits fétides de distillation sèche qui se dégagent de la combustion des barbes de plume et de la corne brûlée, comme un moyen antispasmodique vulgaire, mais d'une action réelle.

6° *Stupéfiants gazeux*. — L'expérimentation a, jusqu'ici, reconnu à certains gaz des propriétés anesthésiques remarquables. Elles sont démontrées pour le protoxyde d'azote et pour l'acide hypoazotique. L'analogie du gaz oxyde de carbone et de l'acide carbonique avec les anesthésiques, démontrée expérimentalement par Tourdes, Ozanam, et par nous-même en 1854, est véritablement frappante et trouve encore sa confirmation dans une similitude des applications thérapeutiques de certains de ces gaz et des autres stupéfiants diffusibles.